

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 6 avril 2020, à 19 h, par conférence téléphonique. Étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La secrétaire-trésorière présente également par voie téléphonique dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous et explique la procédure à suivre pour la présente séance à huis clos qui est permise par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et accepté par tout le Conseil.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01. MOT DE BIENVENUE
- 02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020
- 04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
- 06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Financement permanent pour 6 e Rang RIRL-2017-603B
 - 06.02. Taxation 2020 : modification des intérêts
 - 06.03. Engagement pour entretien ménager
 - 06.04. Poste administratif : affichage offre d'emploi
- 07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
 - 07.02. Sécurité civile : entériner la décision de fermeture du bureau municipal au public physiquement mais ouvert pour téléphone, courriel et poste
- 08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. Résolution pour reddition du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2019 (PAERRL 163 784 \$)
- 09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
 - 09.01 Ordures volumineuses et conteneurs au garage
- 10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)
 - 10.01. MADA
 - 10.02. Famille
- 11. DEMANDES DIVERSES :

12. VARIA :

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. CORRESPONDANCE

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 47-04-2020

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 2 mars 2020 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 48-04-2020

Le conseiller Gaétan Lord propose que le procès-verbal du 2 mars 2020 soit accepté, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

ATTENDU QUE sous la résolution 07-01-2020, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2020 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 49-04-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 9 708.55 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Financement permanent pour 6^e Rang RIRL-2017-603B

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 650 000 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet souhaite emprunter par billets pour un montant total de 650 000 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
052019	487 500 \$
052019	162 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 052019, la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Résolution 50-04-2020

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre Caron et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	57 600 \$	
2022.	59 200 \$	
2023.	60 700 \$	
2024.	62 400 \$	
2025.	63 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	346 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 052019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 avril 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 avril 2020
Montant :	650 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase-de-l'Islet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2020, au montant de 650 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée cidessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

2021	57 600 \$	2,00000 %
2022	59 200 \$	2,05000 %
2023	60 700 \$	2,15000 %
2024	62 400 \$	2,25000 %
2025	410 100 \$	2,30000 %

Prix : 98,50400
réel : 2,65722 %

Coût

2 CD DU NORD DE L'ISLET

2021	57 600 \$	2,73000 %
2022	59 200 \$	2,73000 %
2023	60 700 \$	2,73000 %
2024	62 400 \$	2,73000 %
2025	410 100 \$	2,73000 %

Prix : 100,00000 Coût
réel : 2,73000 %

3 BANQUE ROYALE DU CANADA

2021	57 600 \$	2,85000 %
2022	59 200 \$	2,85000 %
2023	60 700 \$	2,85000 %
2024	62 400 \$	2,85000 %
2025	410 100 \$	2,85000 %

Prix : 100,00000 Coût
réel : 2,85000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Résolution 51-04-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de SaintDamasedeL'Islet accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2020 au montant de 650 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 052019. Ces billets sont émis au prix de 98,50400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

06.02. Taxation 2020 : modification des intérêts

ATTENDU QUE le règlement 01-2020 fixant les taux de taxes pour l'année 2020 prévoit à l'article 17 que le taux d'intérêts est fixé à 11 % sur tous les comptes passés dus ;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au Conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en annulant le taux d'intérêts pour une période ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 52-04-2020

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement de réduire le taux d'intérêts à 0 % du 1^{er} avril au 31 mai 2020 pour le compte de taxes 2020.

06.03. Engagement pour entretien ménager

Résolution 53-04-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet engage monsieur Denis Gamache à titre de responsable de l'entretien ménager des bâtiments municipaux et de l'OMH de St-Damase.

06.04. Poste administratif : affichage offre d'emploi

La procédure pour engager un(e) adjoint(e) administratif (ive) débutera bientôt.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur en incendie, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

07.02. Sécurité civile : entériner la décision de fermeture du bureau municipal au public physiquement mais ouvert pour téléphone, courriel et poste

Résolution 54-04-2020

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre Caron et résolu unanimement d'entériner la décision prise par le Maire concernant la fermeture du bureau municipal au public physiquement mais accessible par téléphone, courriel et poste.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Rien de spécial.

08.02. Résolution pour reddition du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2019 (PAERRL 163 784 \$)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 784 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est pour appuyer la déclaration faite sur le SÉSAMM du MAMROT dans l'état des résultats financiers ;

POUR CES MOTIFS, Résolution 55-04-2020

Sur une proposition de la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Gaétan Lord, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, par le biais du SÉSAMM, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien du réseau routier local.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Ordures volumineuses et conteneurs au garage

Résolution 56-04-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement de faire venir 3 bacs (fer, matériaux de rénovation et autres ordures) de chez Claude Albert pour les grosses ordures 2020 : les vendredi 29 et samedi 30 mai prochains. Car la cueillette au chemin est prévu le jeudi 28 mai 2020.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)

10.01. MADA

Rien

10.02. Famille

La responsable indique que le logo choisi est présentement au graphisme et que l'analyse du sondage a été faite à la dernière rencontre. Une demande de prolongation pour le dépôt de la politique devrait être faite car la situation COVID-19 amène des délais imprévus.

11. DEMANDES DIVERSES :

11.01. Re-lait : Unanimement, le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de soutien financier

12. VARIA :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

14. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 57-04-2020

Proposé par le conseiller Jacques Leclerc, il est 19 h 55.

Maire

D.G/Sec.-trés.